

communiqué de presse



17 mai 2019

Le syndicat Rhône Ventoux et SUEZ distribuent gratuitement du compost

Dans le cadre de leur engagement en faveur du développement durable, le syndicat Rhône Ventoux et SUEZ proposent aux particuliers du compost issu de la station d'épuration de Montoux.

Le compost normalisé NFU 44095 a été mis à la disposition, en vrac sur la station d'épuration. L'opération a lieu le vendredi 17 mai 2019 de 14h à 17h.

Qu'est-ce que le compost ?

Le traitement des boues de stations d'épuration est l'aboutissement de la filière de traitement des eaux usées. Le choix du compostage, technique de valorisation biologique des déchets, s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est également la solution favorisée pour la valorisation des boues d'épuration dans les plans locaux de gestion des déchets.

Les boues issues de la station d'épuration de Montoux sont acheminées jusqu'à l'usine « Terres de Provence » de Mondragon pour y être valorisées en compostage.

Le compostage permet d'obtenir, à partir d'un déchet, un produit stabilisé, hygiénisé et valorisable, semblable à du terreau : le compost normalisé.

Le compost « Terres de Provence » est un amendement organique de classe A selon la norme NFU 44 095 relative aux composts contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux.

L'humus permet une libération progressive et efficace des éléments minéraux pour une alimentation optimale. Le compost permet d'apporter des éléments fertilisants disponibles (azote et phosphore), d'entretenir le taux de matière organique du sol et de stimuler la vie microbienne du sol.

Comment s'utilise le compost ?

Le compost peut être utilisé dans l'agriculture, pour l'aménagement paysager et les espaces verts, pour la revégétalisation des sols, pour la sylviculture dans les espaces boisés, pour la réhabilitation de sites industriels, pour les jardins.

Le compost ne doit pas être utilisé pur mais mélangé à la terre à raison d'un volume de compost pour cinq volumes de terre.

Contacts presse :

SUEZ

Florian COSTES / Kinda HADDAD

Tél : 06 48 66 01 31

kinda.haddad@suez.com

Twitter : @f_costes

Syndicat Rhône Ventoux

Fanny DIJON

Tél : 04 90 60 81 81

f.dijon@rhone-ventoux.fr

A propos du Syndicat Rhône Ventoux

Le Syndicat Rhône Ventoux assure la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour les communes situées des portes d'Avignon au Mont Ventoux.

Pour l'eau potable, Rhône Ventoux regroupe 35 communes et assure la production et la distribution de l'eau potable à plus d'un quart des habitants du Vaucluse, soit 180 000 habitants.

Pour l'assainissement, le Syndicat regroupe 30 communes et assure la collecte et la dépollution des eaux usées de 77 000 habitants.

Le Syndicat Rhône Ventoux, propriétaire de l'ensemble des ouvrages, a confié l'exploitation du service à la société SUEZ. Ces contrats de Délégation de Service Public ont été conclus en 2013 pour une durée de 12 ans en eau potable et de 8 ans pour l'assainissement collectif.

Le service public de l'Assainissement du Syndicat Rhône-Ventoux, c'est :

- 30 communes adhérentes
- 26 307 habitants desservis
- 460 km de réseaux de collecte des eaux usées
- 32 stations d'épuration
- 118 postes de relèvement

À propos de SUEZ

Avec 90 000 collaborateurs présents sur les cinq continents, SUEZ est un leader mondial dans la gestion intelligente et durable des ressources. Le Groupe fournit des solutions de gestion de l'eau et des déchets qui permettent aux villes et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources et d'améliorer leurs performances environnementale et économique, conformément aux réglementations en vigueur. Afin de répondre aux défis de qualité et de disponibilité, SUEZ s'engage pleinement dans la révolution de la ressource. Grâce au potentiel des technologies digitales et des solutions innovantes, le Groupe valorise 17 millions de tonnes de déchets par an et produit 3,9 millions de tonnes de matières premières secondaires, ainsi que 7 TWh d'énergie locale et renouvelable. Il préserve également la ressource en eau, en desservant 58 millions d'habitants en services d'assainissement et en réutilisant 882 millions m³ d'eaux usées. En 2018, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros.

Retrouvez l'actualité du Groupe SUEZ
sur le [site Internet](#) & sur les réseaux sociaux



Le système d'assainissement de Monteux

Le système d'assainissement de ville de Monteux concerne 13 300 habitants et regroupe :

- La collecte des eaux usées avec les 51,4 km de réseaux d'assainissement et les 6 postes de relèvement.
- Le traitement des eaux usées avec la station d'épuration d'une capacité de 36 000 équivalents / habitants.

La station d'épuration

1. Le pré-traitement

Dégrillage :

Une fois relevées par pompage, les eaux usées sont dirigées vers 2 dégrilleurs fins (entrefers 6 mm) fonctionnant comme des peignes mécaniques qui permettent de retenir la majorité des déchets (papier, plastique, lingettes, etc.).

Dessablage / Dégraissage :

L'eau circule dans 2 bassins d'une capacité de traitement de 400 m³/h : les eaux s'écoulent doucement, les sables et graviers se déposent au fond alors que les huiles et les graisses remontent à la surface.

Tamissage :

3 tamis rotatifs équipés d'une maille fine (1 mm) viennent affiner le prétraitement des effluents en enlevant les déchets restants.

2. Le traitement biologique

Les eaux usées sont ensuite dirigées vers 2 bassins de 1 825 m³ chacun dans lesquels sont élevées des bactéries capables de consommer la pollution. Ces bassins sont équipés de diffuseurs d'air sous forme de fines bulles qui, en oxygénant le milieu, permettent aux bactéries de détruire la pollution. L'excédent de bactéries est appelé « boues biologiques ».

3. Le procédé de bioréacteur à membranes / ultrafiltration

Le principe d'un bioréacteur à membranes consiste à séparer l'eau traitée des boues biologiques par membrane organique. L'ultrafiltration remplace donc la clarification (et le traitement tertiaire éventuel) du traitement classique. Le procédé met en œuvre des membranes d'ultrafiltration. Ces membranes organiques immergées forment une véritable barrière physique, capable de retenir une partie des bactéries et des micro-organismes, laissant passer les sels minéraux. A Monteux, la clarification et la désinfection sont assurées par 3 cellules composées de 7 racks de membranes d'ultrafiltration de dernière génération, soit plus de 12 600 m² de surface filtrante. Les eaux épurées sont aspirées au travers des membranes avant de rejoindre la Sorguette.

4. Le traitement des boues

Les boues issues du traitement biologique sont acheminées vers 2 centrifugeuses qui assurent leur déshydratation facilitant ainsi leur transport. Ces boues sont ensuite acheminées sur l'usine de compostage « Terres de Provence » à Mondragon afin d'être transformées en compost normalisé.

5. Le traitement de l'air

Tous les ouvrages et équipements susceptibles de générer des mauvaises odeurs (prétraitement, traitement des boues) sont confinés et ventilés. Les odeurs sont « lavées »

chimiquement dans 2 tours de désodorisation. Les odeurs sont ainsi éliminées avant le rejet de l'air traité dans l'atmosphère.

6. La supervision

De nombreux capteurs installés sur les équipements et dans les effluents surveillent en permanence le bon fonctionnement des installations. Collectées, centralisées et archivées par un réseau d'automates, ces données permettent aux équipes SUEZ d'optimiser la conduite et la maintenance des équipements et de télésurveiller cette usine à distance, 24h/24, depuis le centre de télécontrôle installé à Mougins.

L'USINE « TERRES DE PROVENCE »

L'usine de compostage « Terres de Provence » à Mondragon, entièrement conçue et réalisée par SUEZ, a été mise en service en 2007. Elle utilise un procédé biologique de conversion et de valorisation des boues en un produit stabilisé et hygiénisé. Elle permet le traitement des boues de 75 stations d'épuration avec un gain de 2 à 3 fois le temps de compostage habituel.



Type de produits acceptés :

- Boues urbaines et industrielles
- Déchets verts broyés, bois (structurant)

Procédé de traitement :

- Compostage de boues en casiers ventilés par aspiration sous bâtiment confiné désodorisé.

Les étapes de traitement :

- ◆ Contrôle qualité, échantillonnage des produits entrants (boues, déchets verts, bois structurant)
- ◆ Fermentation (phase biologique de dégradation, aération forcée par soufflage/aspiration)
- ◆ Mesure des températures
- ◆ Criblage : la fraction fine hygiénisée et stabilisée est extraite, la fraction grossière est recyclée en tête de procédé
- ◆ Maturation (stabilisation sur une aire couverte et protégée des vents dominants)
- ◆ Traitement de l'air process et de l'air ambiant par une tour de lavage acide, un humidificateur et deux biofiltres
- ◆ Traitement des eaux industrielles en station d'épuration

LES CHIFFRES CLEFS

- **Capacité de la station d'épuration de Monteux : 36 000 Equivalents Habitants**
- **1 649 tonnes de boues brutes produites en 2018 sur la station d'épuration de Monteux**